

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

31 MARS 2022

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Produits et charges - projets spéciaux (non audité)	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux associations membres de
La Fédération culturelle canadienne-française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire aux pages 15 à 17, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 25 mai 2022

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2022 Total	2021 Total
PRODUITS				
Programmation de base				
Ministère du Patrimoine canadien - PALO	774 000 \$	- \$	774 000 \$	788 600 \$
Projets spéciaux				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	3 100 474	-	3 100 474	2 669 688
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	36 207	-	36 207	34 993
- Fédération de la jeunesse canadienne-française (contribution JCTCFA)	-	-	-	380 275
	3 910 681		3 910 681	3 873 556
AUTRES PRODUITS	37 927	-	37 927	37 645
	3 948 608	-	3 948 608	3 911 201
CHARGES D'EXPLOITATION				
Programmation de base				
Salaires et avantages sociaux	459 684	-	459 684	396 037
Honoraires	226 367	-	226 367	315 095
Frais d'administration	162 918	-	162 918	156 207
Déplacements	37 432	-	37 432	26 270
Publicité et promotion	31 749	-	31 749	29 279
Charges imputées aux projets spéciaux (note 7)	(97 194)	-	(97 194)	(89 793)
	820 956	-	820 956	833 095
Projets spéciaux	3 136 688	-	3 136 688	3 084 956
	3 957 644		3 957 644	3 918 051
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(9 036) \$	- \$	(9 036) \$	(6 850) \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

5

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2022 Total	2021 Total
	Non affecté	Investis en immobili- sations					
SOLDE AU DÉBUT	- \$	69 556 \$	783 \$	92 058 \$	3 178 \$	165 575 \$	172 425 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	7 960	(16 996)	-	-	-	(9 036)	(6 850)
Investissement en immobilisations	(7 063)	7 063	-	-	-	-	-
Affectation interne	(897)	-	-	-	897	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	59 623 \$	783 \$	92 058 \$	4 075 \$	156 539 \$	165 575 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2022 Total	2021 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	488 308 \$	- \$	- \$	488 308 \$	241 950 \$
Débiteurs (note 3)	108 652	-	-	108 652	111 899
Contributions à recevoir	120 521	-	-	120 521	110 094
Frais payés d'avance	528	-	-	528	-
Solde interfonds à recevoir (à payer), sans intérêt	9 303	(13 378)	4 075	-	-
	727 312	(13 378)	4 075	718 009	463 943
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC.,					
201 actions ordinaires, valeur de consolidation	-	13 378	-	13 378	13 378
AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE					
CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)					
	59 623	-	-	59 623	69 556
	59 623	105 436	-	165 059	174 992
	786 935 \$	92 058 \$	4 075 \$	883 068 \$	638 935 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Josée Thériault

, administrateur

François Fortin

, administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2022 Total	2021 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 6)	657 728 \$	- \$	- \$	657 728 \$	428 353 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	28 801	-	-	28 801	5 007
	686 529	-	-	686 529	433 360
DETTE À LONG TERME (note 9)					
	40 000	-	-	40 000	40 000
	726 529	-	-	726 529	473 360
ACTIF NET					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	59 623	-	-	59 623	69 556
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	783
Fonds d'éventualités	-	-	4 075	4 075	3 178
Fonds d'immeuble	-	92 058	-	92 058	92 058
	60 406	92 058	4 075	156 539	165 575
	786 935 \$	92 058 \$	4 075 \$	883 068 \$	638 935 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

8

	2022	2021
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(9 036) \$	(6 850) \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	16 996	19 826
	7 960	12 976
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	3 247	(55 454)
Contributions à recevoir	(10 427)	(110 094)
Frais payés d'avance	(528)	12 613
Créditeurs et frais courus	229 375	284 302
Subventions et contributions reportées	23 794	(9 593)
	253 421	134 750
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(7 063)	(11 536)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Produit de la dette à long terme	-	40 000
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	246 358	163 214
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	241 950	78 736
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	488 308 \$	241 950 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration et salaires – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des contributions à recevoir.

Les avances à la Place de la francophonie canadienne Inc. sont comptabilisées au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coût de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa juste valeur ou son coût de remplacement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie s'entendent des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Les découverts bancaires sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lorsque le solde bancaire fluctue souvent entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	38 242 \$	27 580 \$
Sommes à recevoir de l'État	70 410	84 319
	108 652 \$	111 899 \$

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2022	2021
Équipement informatique	85 740 \$	62 827 \$	22 913 \$	22 995 \$
Améliorations locatives	104 467	67 757	36 710	46 561
	190 207 \$	130 584 \$	59 623 \$	69 556 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

12

4. IMMOBILISATIONS (suite)

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 16 996 \$ (2021 : 19 826 \$).

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,0 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2022.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2022	2021
Fournisseurs et frais courus	615 150 \$	360 435 \$
Sommes à remettre à l'État	42 578	67 918
	657 728 \$	428 353 \$

7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 41 297 \$ (2021 : 34 778 \$) et des salaires d'un montant total de 55 897 \$ (2021 : 55 015 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2022	2021
Programme PassepART	70 716 \$	69 834 \$
L'enseignement des arts en français au Canada, La ruchée	19 991	19 959
La brigade numérique - La bande numérique	3 737	-
Services - HUB de mobilisation des capacités	1 500	-
Accélérateur TADA	1 250	-
	97 194 \$	89 793 \$

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées de l'exercice sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	5 007 \$	14 600 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	3 934 485	3 863 963
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(3 910 691)	(3 873 556)
Solde à la fin	28 801 \$	5 007 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

13

9. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2023 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2023, dont une portion de 10 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date	40 000 \$	40 000 \$

10. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022, les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 14,437 \$ (2021 : 15 923 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2022	2021
Axe 1 – Positionnement politique	7 219 \$	11 942 \$
Axe 2 – Concertation et mobilisation du réseau	3 609	3 981
Axe 3 – Développement et Innovation	3 609	-
	14 437 \$	15 923 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Les risques de crédit pour la Fédération sont principalement liés aux débiteurs. La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

La Fédération établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 36 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités importantes. La Fédération évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, une charge de loyer de 50 337 \$ (2021 : 48 764 \$) a été facturée par Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite. De plus, des frais de gestion de 0 \$ (2021 : 5 763 \$) ont été facturés à cette société.

Des honoraires de 15 525 \$ (2021 : 23 375 \$) ont également été versés au président du conseil d'administration.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par la Fédération en vertu d'un bail totalise 37 753 \$ et comprend les versements suivants pour le prochain exercice :

2023	37 753 \$
------	-----------

14. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'emprunt hypothécaire consenti à Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société. Le solde de l'emprunt hypothécaire était de 386 445 \$ en date du 31 décembre 2021.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

(non audité)

15

	2022	2021
PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX		
PROGRAMME PassepART		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 411 057 \$	1 336 967 \$
Charges		
Programme de microfinancement	1 124 000	1 056 500
Salaires	247 643	242 704
Honoraires	19 000	18 012
Dépenses administratives	14 819	14 819
Promotion et communication	5 595	4 932
	1 411 057	1 336 967
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS EN FRANÇAIS AU CANADA, LA RUCHÉE

Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO) 1 636 416 \$ 1 332 721 \$

Charges

Honoraires 466 431 532 727
Perfectionnement professionnel 424 574 527 103
Salaires et avantages sociaux 357 270 223 459
Projets/Prototypes 318 468 -
Publicité et promotion 49 682 29 473
Frais d'administration 19 991 19 959

1 636 416 1 332 721

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES

- \$ - \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

(non audité)

16

	2022	2021
LA BRIGADE NUMÉRIQUE – LA BANDE NUMÉRIQUE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	41 101 \$	- \$
Charges		
Honoraires	27 444	-
Salaires	8 580	-
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	3 737	-
Communication – Publicité – Promotion	1 340	-
	41 101	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

SERVICE – HUB de mobilisation des capacités

Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	11 900 \$	- \$
Charges		
Honoraires	10 002	-
Frais d'administration	1 500	-
Communication – Promotion – Marketing	398	-
	11 900	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

TABLE SUR L'AVENIR DES ARTS (TADA)

Produits

Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	15 007 \$	34 993 \$
Charges		
Honoraires	14 818	33 013
Communication	189	330
Publicité et promotion	-	1 650
	15 007	34 993
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

(non audité)

17

	2022	2021
ACCÉLÉRATEUR (TADA)		
Produits		
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	21 200 \$	- \$
Charges		
Honoraires	6 148	-
Salaires	9 575	-
Communication – Publicité – Promotion	4 227	-
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	1 250	-
	21 200	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL		
Produits		
Fédération de la jeunesse canadienne-française (contribution JCTCFA)	- \$	380 275 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	7	380 275
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(7) \$	- \$
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	3 136 681 \$	3 084 956 \$
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	3 136 688	3 084 956
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(7) \$	- \$